

CSE Extraordinaire du 21 janvier 2020 Spécial « Activités Sociales et culturelles »

NOUVEAU : Principe d'attribution des ASC

Conformément aux engagements de campagne, Le SNU, la CGT et la CFDT votent majoritairement la mise en place d'une moyenne économique qui tient compte de la composition du foyer, basée sur le REVENU BRUT GLOBAL de l'avis d'imposition 2019.

Ce nouveau mode de calcul va permettre d'être au plus près des revenus des familles, tout en prenant en compte la spécificité des célibataires et des personnes en situation monoparentale, afin qu'ils ne soient pas lésés.

La « Moyenne Economique Familiale » est déterminée comme suit : MEF = Revenu Brut Global / Nombre de parts.

Le nombre de parts est défini comme suit : 1 agent seul : 1.5 part, 1 agent en couple : 2 parts, puis 0.5 part supplémentaire par enfant ou ascendant à charge fiscale.

Par exemple : 1 agent seul-e avec 1 enfant = 2 parts, 1 couple avec 1 enfant = 2,5 parts.

Chaque agent-e présent-e au 31 décembre 2019 et encore inscrit à l'effectif au 01 janvier 2020 devra scanner son avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018) au format pdf et le mettre en ligne sur le site du CE avant le 6 Mars.

La mise en ligne est strictement confidentielle.

Les agents qui ne souhaiteraient pas communiquer leurs revenus devront le signaler par mail au CSE avant le 6 Mars. Ils seront positionnés dans la dernière tranche de MEF et bénéficieront de la dotation la plus basse quand ils feront la demande.

Les avis d'imposition ainsi mis en ligne seront analysés afin de voter, dans un CSE Extraordinaire, le nombre de tranches et le montant des dotations. **Ce délai est nécessaire afin de garantir une répartition éclairée et responsable des montants**, dans le respect du budget alloué soit 50 % du budget total des ASC. Les 1ers versements devraient se faire fin mars/début avril.

Les CDD : La dotation sera proratisée au temps de présence sur l'année (1 douzième par mois de présence effectif). Le montant sera calculé, comme pour les CDI, selon les critères de la Moyenne Economique Familiale.

Les élu-e-s du CSE demandent au bureau de se renseigner auprès de l'URSSAF afin de connaître la possibilité de verser une dotation pour les animateurs de zone en **Service Civique**.

Nouveauté!

Chaque agent-e devra faire une demande pour avoir une prestation. Elle sera effectuée en ligne comme cela se fait aujourd'hui au travers d'une commande de chèques vacances par exemple. Il est acté, afin que nul ne soit oublié, qu'un courrier sera envoyé par le CSE à tout agent-e-s en non-activité mais présents à l'effectif (congrés parentaux, en maladie, CDD...) afin que l'information soit identique pour chacun-e !

Répartition du budget ASC 2020

Le montant du budget ASC est de près de 4 000 000 d'euros. Les élus ont décidé d'y soustraire, les salaires des assistantes du CSE (à hauteur de 50%), ainsi que le montant des frais de commission, d'envoi des chèques vacances et la ligne « Secours » afin de déterminer le budget net disponible.

Les élu-e-s attribuent une somme de 100 000€ pour les Secours aux agents.

Un fonds de roulement de 50 000 € est constitué pour permettre aux agents de louer des logements de vacances (sans participation du CSE). Les 4 prestataires retenus sont : Campeole, Tohapi, Odalys et Homair. **Ces séjours sont ouverts à tous** (CDI, CDD, Contrats Civiques, Retraités) sans participation du CSE, sur des périodes hors saison et saisons été/Hiver.

SNU - CGT - CFDT proposent et obtiennent majoritairement la répartition du budget net :
50 % pour les Agents, 35% Enfants et 15% Collectif

Répartition du budget ACTIONS COLLECTIVES

Les activités collectives sont votées unanimement comme suit :

Voyages : 4,2%

Colonies de vacances & Séjours linguistiques : 3%

Loisirs : 1,5%

Billetterie : 2,5%

Linéaires Vacances : 3,70%

Mécénat : 0,1%

avec un principe de la fongibilité entre ces lignes budgétaires.

Prochain CSE Extraordinaire 2020

Au programme de ce CSE Extraordinaire :

- . **Le nombre de tranches et leur bornage ainsi que le montant des dotations.**
- . **Les différents types de dotations.**
- . **Le panachage qui permet un libre choix d'accès aux dotations.**



 @snupeoccitanie
 @SNUPEFSULRMP
www.snutefifu.fr

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

